

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 19 juin 2017****Délibération 1 - 2017.06.19****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 32 absents : 17

Qui ont pris part au vote 33

Pour 32 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 13/06/2017

Domaine finances

L'an deux mil dix-sept le dix-neuf juin à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean -Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Philippe LAMARD représenté par son suppléant Eliane VIOLET, Gérard CAILLON représenté par son suppléant Marie-Thérèse CHAMPON, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Roland VUITTON représenté par son suppléant Patrick NIEL, Michel PAIN, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY, Alain BORGES, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Cécile BESNIER-TRECOURT, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Patrick ANDREY, Lionel BUFFAVAND, Fabien BENACCHIO, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Françoise DUBOCAGE, Patrick BARDET, Stéphane JACQUEMIN, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

Objet Admission en non-valeur – Créances éteintes par décision de justice

Considérant les décisions de justice
Considérant l'état d'admission en non- valeur transmis par le comptable à la date du 19.06.2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité
PREND ACTE de l'état d'admission en non- valeur transmis par le comptable à la date du 19.06.2017

DECIDE d'admettre en non-valeur les listes ci-dessous

Budget	Référence de la liste	Montant
Budget général	B050 1635130532	834.53 €
Budget général	B050 2816640232	2 100.78 €
Budget général	B050 2232080832	1 221.99 €
Budget assainissement collectif	B060 1854570232	152.77 €
Budget assainissement collectif	B060 1992890232	690.91 €
Budget assainissement non collectif	B065 1855570832	73.00 €

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président, Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 21/06/2017
et publication ou notification du 21/06/2017

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 19 juin 2017****Délibération 2 : 2017.06.19****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 32 absents : 17

Qui ont pris part au vote 33

Pour 32 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 13/06/2017

Domaine finances

L'an deux mil dix-sept le dix-neuf juin à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean -Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Philippe LAMARD représenté par son suppléant Eliane VIOLET, Gérard CAILLON représenté par son suppléant Marie-Thérèse CHAMPON, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Roland VUITTON représenté par son suppléant Patrick NIEL, Michel PAIN, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY, Alain BORGES, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Cécile BESNIER-TRECOURT, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Patrick ANDREY, Lionel BUFFAVAND, Fabien BENACCHIO, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Françoise DUBOCAGE, Patrick BARDET, Stéphane JACQUEMIN, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

Objet Recouvrement des produits accueil extra et péri scolaires

Considérant les statuts de la communauté de communes
 Considérant que les accueils de loisirs sont gérés en régie directe
 Considérant la facturation aux familles de l'accueil extra et péri scolaire, de la restauration scolaire
 Considérant les différents moyens de paiement existant
 Considérant l'avis du comptable de la collectivité

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité
DECIDE d'offrir aux familles la possibilité de régler les factures liées à l'accueil extra et péri scolaire, et ou de la restauration scolaire par
 chèque bancaire libellé à l'ordre du trésor public
 en numéraire auprès du trésor public
 virement
 chèques ANCV
 tickets CESU
 Internet via TIPI (application de la DGFIP)
 prélèvement sur compte bancaire via les autorisations SEPA.

DECIDE, s'il en est besoin, d'adhérer aux structures portant les différents moyens de paiement.
AUTORISE le président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents ou conventions.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président, Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Préfecture du Jura le 23/06/2017
 et publication ou notification du 23/06/2017

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 19 juin 2017****Délibération 3 : 2017.06.19****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 32 absents : 17

Qui ont pris part au vote 33

Pour 32 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 13/06/2017

Domaine : environnement

L'an deux mil dix-sept le dix-neuf juin à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean -Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Philippe LAMARD représenté par son suppléant Eliane VIOLET, Gérard CAILLON représenté par son suppléant Marie-Thérèse CHAMPON, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Roland VUITTON représenté par son suppléant Patrick NIEL, Michel PAIN, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY, Alain BORGES, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou **ABSENTS EXCUSES** : Jean-Charles GROSDIDIER, Cécile BESNIER-TRECOURT, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Patrick ANDREY, Lionel BUFFAVAND, Fabien BENACCHIO, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Françoise DUBOCAGE, Patrick BARDET, Stéphane JACQUEMIN, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : André REYDELLET.

Objet Réalisation d'un schéma directeur des déplacements doux

Vu les statuts de la communauté de communes en matière de protection et mise en valeur de l'environnement

Vu le projet de réalisation d'un schéma directeur des déplacements doux qui permet une prise en compte accrue de l'environnement dans la conception des politiques de transport et de déplacement
Considérant les possibilités de financement de ce projet, via la Région dans le cadre du Contrat d'Aménagement et Développement Durable du Pays Lédonien s'inscrivant dans le PCET du Pays Lédonien

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

SOLLICITE des fonds de la Région dans le cadre du Contrat d'Aménagement et de Développement Durable du Pays Lédonien

APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Etude	24 750 €	Subvention Région (40%)	14 850 €
		Autofinancement	9 900 €
Total	24 750 €	Total	24 750 €

ACCEPTE de prendre en charge les éventuels surcoûts ou co-financements inférieurs aux attentes ou défaillants

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette opération

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 23/06/2017
et publication ou notification du 23/06/2017

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée
le Président, Jean-Louis DELORME

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 19 juin 2017****Délibération 4 - 2017.06.19****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 32 absents : 17

Qui ont pris part au vote 33

Pour 32 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 13/06/2017

Domaine finances

L'an deux mil dix-sept le dix-neuf juin à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean -Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Philippe LAMARD représenté par son suppléant Eliane VIOLET, Gérard CAILLON représenté par son suppléant Marie-Thérèse CHAMPON, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Roland VUITTON représenté par son suppléant Patrick NIEL, Michel PAIN, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY, Alain BORGES, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Cécile BESNIER-TRECOURT, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Patrick ANDREY, Lionel BUFFAVAND, Fabien BENACCHIO, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Françoise DUBOCAGE, Patrick BARDET, Stéphane JACQUEMIN, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

Objet Admission en non-valeur – Créances éteintes par décision de justice- Complément

Considérant les décisions de justice
 Considérant l'état d'admission en non- valeur transmis par le comptable à la date du 19.06.2017
 Considérant la délibération de ce jour de même objet

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité
PREND ACTE de l'état d'admission en non- valeur transmis par le comptable à la date du 19.06.2017

DECIDE d'admettre en non-valeur la liste ci-dessous qui complète la délibération précédente.

Budget	Référence de la liste	Montant
Budget assainissement collectif	B060 2774560232	371.80 €

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président, Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Préfecture du Jura le 26/06/2017
 et publication ou notification du 26/06/2017

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 19 juin 2017****Délibération 5 : 2017.06.19****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 32 absents : 17

Qui ont pris part au vote 32

Pour 32 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 13/06/2017

Domaine finances

Le 19 juin 2017 à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Philippe LAMARD représenté par son suppléant Eliane VIOLET, Gérard CAILLON représenté par son suppléant Marie-Thérèse CHAMPON, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Roland VUITTON représenté par son suppléant Patrick NIEL, Michel PAIN, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY, Alain BORGES, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Cécile BESNIER-TRECOURT, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Patrick ANDREY, Lionel BUFFAVAND, Fabien BENACCHIO, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Françoise DUBOCAGE, Patrick BARDET, Stéphane JACQUEMIN, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

Objet DM1 Budget général

Monsieur le Président expose que les crédits à certains articles sont insuffisants et qu'il convient de procéder à la décision modificative ci-dessous :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

DECIDE de procéder à la décision modificative suivante :

Compte 6541 : + 2 700 €
Compte 66111 : - 2 700 €

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président, Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Préfecture du Jura le 27/06/2017
 et publication ou notification du 27/06/2017

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 19 juin 2017****Délibération 6 : 2017.06.19****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 32 absents : 17

Qui ont pris part au vote 32

Pour 32 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 13/06/2017

Domaine Domaine privé

L'an deux mil dix-sept le dix-neuf juin à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean -Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Philippe LAMARD représenté par son suppléant Eliane VIOLET, Gérard CAILLON représenté par son suppléant Marie-Thérèse CHAMPON, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Roland VUITTON représenté par son suppléant Patrick NIEL, Michel PAIN, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY, Alain BORGES, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Cécile BESNIER-TRECOURT, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Patrick ANDREY, Lionel BUFFAVAND, Fabien BENACCHIO, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Françoise DUBOCAGE, Patrick BARDET, Stéphane JACQUEMIN, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

Objet Création point information- Achat propriété cadastré section G 524 à ARINTHOD

Vu l'arrêté préfectoral 2016-1128-004 portant modification des statuts de la communauté de communes Petite Montagne au 1^{er} janvier 2017

Vu la compétence facultative « création de points d'information »

Considérant l'opportunité pour la collectivité d'acquérir un bien vacant depuis plusieurs années et idéalement placés pour apporter l'information touristique

Considérant l'annonce de la vente de la propriété cadastrée section G 524 à ARINTHOD appartenant à CRRMA GRAND EST GROUPAMA, vente confiée à la société immobilière La Fourmi

Considérant l'arrêté du 05 décembre 2016 fixant les seuils de consultation des Domaines au 01/01/2017 (dans le cadre d'une acquisition d'un bien par la commune l'avis du service des Domaines doit être demandé avant toute acquisition d'immeubles d'une valeur totale égale ou supérieure à une somme fixée désormais à 180 000 € (au lieu de 75 000 € précédemment), ainsi que pour les tranches d'acquisition d'un montant inférieur, mais faisant partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à cette somme).

Le conseil communautaire après avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir la propriété (bâtie et non bâtie) située 1 rue des arcades 39240 ARINTHOD, cadastrée section G 524 sur la commune d'ARINTHOD appartenant à CRRMA GRAND EST GROUPAMA située 30 Boulevard de Champagne 21078 DIJON Cedex.

PREND ACTE que la transaction aura lieu moyennant la somme de 38 000 € (trente – huit mille euros) à laquelle s'ajouteront les frais d'acte.

PREND ACTE que l'acte notarié sera établi par le notaire Maître MEYNIAL - DESMARE, notaire à ARINTHOD

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces afférent à la transaction et notamment l'acte notarié.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'opération 99 : antenne OT Arinthod, article 21318.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 03/07/2017
et publication ou notification du 03/07/2017

le Président, Jean-Louis DELORME

Signature dématérialisée

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 19 juin 2017****Délibération 7 : 2017.06.19****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 32 absents : 17

Qui ont pris part au vote 32

Pour 32 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 13/06/2017

Domaine finances

L'an deux mil dix-sept le dix-neuf juin à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean –Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Philippe LAMARD représenté par son suppléant Eliane VIOLET, Gérard CAILLON représenté par son suppléant Marie-Thérèse CHAMPON, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Roland VUITTON représenté par son suppléant Patrick NIEL, Michel PAIN, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY, Alain BORGES, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Cécile BESNIER-TRECOURT, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Patrick ANDREY, Lionel BUFFAVAND, Fabien BENACCHIO, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Françoise DUBOCAGE, Patrick BARDET, Stéphane JACQUEMIN, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

Objet budget NATURA 2000 Décision Modificative 1

Monsieur le Président expose que les crédits à certains articles sont insuffisants et qu'il convient de procéder à la décision modificative ci-dessous :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

DECIDE de procéder à la décision modificative suivante :

Compte 6574 - subvention de fonctionnement aux associations : + 400 €
Compte 758 - autres produits de gestion courante + 400 €

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 03/07/2017
et publication ou notification du 03/07/2017

Pour copie conforme et certification,

le Président, Jean-Louis DELORME

Signature dématérialisée

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 19 juin 2017****Délibération 8 - 2017.06.19****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 32 absents : 17

Qui ont pris part au vote 32

Pour 32 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 13/06/2017

Domaine Domaine privé

L'an deux mil dix-sept le dix-neuf juin à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean -Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Philippe LAMARD représenté par son suppléant Eliane VIOLET, Gérard CAILLON représenté par son suppléant Marie-Thérèse CHAMPON, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Roland VUITTON représenté par son suppléant Patrick NIEL, Michel PAIN, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY, Alain BORGES, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Cécile BESNIER-TRECOURT, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Patrick ANDREY, Lionel BUFFAVAND, Fabien BENACCHIO, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Françoise DUBOCAGE, Patrick BARDET, Stéphane JACQUEMIN, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

Objet Création point information- Achat propriété cadastré section G 168 à ARINTHOD

Vu l'arrêté préfectoral 2016-1128-004 portant modification des statuts de la communauté de communes Petite Montagne au 1^{er} janvier 2017

Vu la compétence facultative « création de points d'information »

Considérant l'opportunité pour la collectivité d'acquérir un bien vacant depuis plusieurs années et idéalement placés pour apporter l'information touristique

Considérant l'annonce de la vente de la propriété cadastrée section G 128 à ARINTHOD appartenant à Monsieur Nicolas MARTHOURET

Considérant l'arrêté du 05 décembre 2016 fixant les seuils de consultation des Domaines au 01/01/2017 (dans le cadre d'une acquisition d'un bien par la commune l'avis du service des Domaines doit être demandé avant toute acquisition d'immeubles d'une valeur totale égale ou supérieure à une somme fixée désormais à 180 000 € (au lieu de 75 000 € précédemment), ainsi que pour les tranches d'acquisition d'un montant inférieur, mais faisant partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à cette somme).

Le conseil communautaire après avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir la propriété (bâtie et non bâtie) située 3 rue des arcades 39240 ARINTHOD, cadastrée section G 168 sur la commune d'ARINTHOD appartenant à Monsieur Nicolas MARTHOURET domicilié 15 rue des Martyrs 71100 CHALON sur SAONE.

PREND ACTE que la transaction aura lieu moyennant la somme de 40 000 € (quarante mille euros) à laquelle s'ajouteront les frais d'acte.

PREND ACTE que l'acte notarié sera établi par le notaire Maître MEYNIAL - DESMARE, notaire à ARINTHOD

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces afférent à la transaction et notamment l'acte notarié.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'opération 99 : antenne OT Arinthod, article 21318.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 03/07/2017
et publication ou notification du 03/07/2017

Pour copie conforme et certification,

le Président, Jean-Louis DELORME

Signature dématérialisée